ANNEXE B : Déclaration assermentée de l'exploitant

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

SI AUCUNE DES SUBSTANCES N'EST SUSCEPTIBLE DE TRANSITER PAR LES VOIES PUBLIQUES MUNICIPALE

Je, soussigné(e), _____, de l'entreprise _____, certifie qu'aucune substance assujettie n'est susceptible de transiter par une voie publique municipale à partir du site ayant le(s) numéro(s) de lot(s) _____ localisé sur le territoire de la municipalité de _____ au cours de la période du _____ au _____ en vertu du *Règlement 01-24* portant sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières de la MRC de Témiscouata.

Mes raisons sont les suivantes :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Signature de l'exploitant : _____, le _____
(date)

ASSERMENTATION

Affirmé solennellement devant moi, _____ à _____,
(nom en lettres moulées) *(endroit)*

ce _____.
(date)

Signature : _____
(Commissaire à l'assermentation)